

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9	Date de la séance : 15 mai 2023 Date de la convocation : 09 mai 2023
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - MM. SAVOYE Marc - TRICHARD Pascal	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Objet : DISTRACTION DU REGIME FORESTIER DE LA PARCELLE N°AC 0005

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Afin de donner la possibilité à la commune d'envisager tout type de projet pour l'avenir de la maison de la pépinière nous souhaitons sortir la parcelle n° AC 0005 du régime forestier. La commune est aujourd'hui sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme) et verra à l'avenir l'inscription de la parcelle dans un STECAL (Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées) lors de l'établissement du PLUi-H en constitution. Afin de compenser la surface de 2.5125 ha, la commune à procéder à l'achat de parcelles forestières auprès du département du Rhône pour une surface totale de 9,7577 ha (parcelles AS n°80, 81,82,83 et G n°102). Signature de cet achat le 10 mars 2023.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface relevant du RF (en ha)
Vauxrenard	AC	5	La Pépinière	2.5125	2.5125
TOTAL				2.5125	2.5125

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide

☛ **De demander** la distraction du régime forestier pour la parcelle désignée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à VAUXRENARD, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Sixte DENUELLE

